



Tournoi Nord – Pas-de-Calais des Lycées du 03 avril 2024 Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

Les Comités Départementaux du Jeu d'Échecs du Nord (CDJE 59) et du Pas-de-Calais (CDJE 62) organisent un tournoi rapide pour **les élèves inscrits en Lycée dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais**

Article 2 : Critères de participation et licences

Ce tournoi est un tournoi par équipes. Tous les membres d'une équipe doivent être scolarisés dans le même établissement.

Chaque joueur doit être titulaire d'une licence FFE (A ou B) valable pour la saison en cours, via le club de son choix, du Nord ou du Pas-de-Calais.

L'inscription à ce tournoi est totalement gratuite.

Les inscriptions seront transmises impérativement avant la veille du tournoi par l'intermédiaire de chaque club ou établissement selon les indications du formulaire d'inscription qui sera disponible sur le site du [CDJE 59](#) et sur le site du [CDJE 62](#)

Article 3 Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur à la date du tournoi et sont applicables à toutes les parties. Les parties effectivement jouées, même si un forfait administratif est prononcé ultérieurement, sont comptabilisées pour le classement Elo rapide Fide.

Article 4 : Appariements et Cadence

Le système d'appariements sera choisi par l'arbitre en concertation avec les personnes chargées de l'organisation en fonction du nombre d'équipes réellement présentes.

- 2 équipes : système Scheveningen en 4 rondes entre les échiquiers 1 à 4 et entre les échiquiers 5 à 8 de chaque équipe ;
- 3 ou 4 équipes : toutes rondes en aller-retour, soit 6 rondes ;
- 5 à 8 équipes : toutes rondes, soit 5 à 7 rondes
- 9 équipes et plus : système Suisse en 5 rondes minimum.

L'équipe première nommée dans les appariements établis par l'arbitre a les blancs sur les échiquiers impairs et les noirs sur les échiquiers pairs.

La cadence est 12 minutes + 3 s par coup

La notation n'est pas obligatoire.

Article 5 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

Le tournoi aura lieu au Lycée Auguste Angellier :

[1540 Bd de la République François Mitterrand, 59240 Dunkerque](#)

Le pointage se fera de 13h15 à 13h45.

Début de la ronde une à 14h00

Article 6 : Constitution des équipes

La/le responsable d'équipe constitue une liste maximum de 5 élèves qui doit être communiquée à l'arbitre de la compétition la veille du tournoi, au plus tard via la fiche d'inscription.

Le classement à utiliser pour chaque joueur ou joueuse est le classement rapide tel que publié sur le site fédéral le jour du début de la compétition.

Les équipes sont numérotées par l'arbitre en fonction de la moyenne des classements de tous les joueurs et joueuses figurant sur la feuille de constitution des équipes.

L'ordre dans lequel sont alignés les membres de l'équipe est du ressort du capitaine.

Avant le début du tournoi, la/le capitaine remet une liste ordonnée de 5 membres maximum composant son équipe. Pour chaque match du tournoi, la/le capitaine choisit quatre membres de cette liste, sans en changer l'ordre et donne sa composition à l'arbitre. Les capitaines d'équipes doivent remettre leur liste à l'arbitre au moins 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre de la ronde 1. Ensuite, ce délai est de 5 minutes avant le début des rondes suivantes.

Article 7 : Résultats et Classement

Une partie gagnée est comptée 1 point, une partie perdue devant l'échiquier 0 point, une partie nulle est notée X et n'est pas comptabilisée dans le score final.

Une partie perdue par forfait sportif est comptée :

- -1 si une partie a été effectivement jouée sur l'un des échiquiers suivant l'échiquier concerné ;
- 0 point dans les autres cas.

Dans ce cas la partie est gagnée par l'adversaire sauf si celui-ci est aussi en infraction.

Une partie perdue par forfait administratif est comptée 0 point sauf indication contraire par application des dispositions précédentes et elle est gagnée par l'adversaire, sauf si celui-ci est aussi en infraction.

Le gain du match est attribué à l'équipe totalisant plus de points de parties que l'équipe adverse. En cas d'égalité de points de parties, le match est déclaré nul.

Un match gagné est compté 3 points, un match nul est compté 2 points, un match perdu devant l'échiquier est compté 1 point. Un match perdu par forfait sportif est compté 0 point. Un match perdu à la suite de forfait(s) administratif(s) est compté 1 point.

En système Suisse et en toutes rondes, le classement est effectué selon le nombre total de points de match. En cas d'égalité de points, pour déterminer les équipes classées 1^{ère} ; 2^{ème} ; 3^{ème} , les départages suivants seront utilisés :

En système suisse :

- a) Le différentiel.
- b) Nombre de gains
- c) La moyenne d'âge la plus faible.

En toutes rondes :

- a) La confrontation directe.
- b) Le différentiel.
- c) La moyenne d'âge la plus faible

Article 8 : Arbitrage et règles du jeu

Le tournoi est arbitré par M Philippe Blot, Arbitre International

Article 9 : Comportements des joueurs et accompagnateurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les téléphones portables doivent être éteints, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre pendant la partie, perd celle-ci et marque zéro point.

Article 10 : Commission d'Appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur préviendra oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Il devra cependant appliquer les décisions de l'arbitre et rédiger sa réclamation avant le début de la ronde suivant. L'arbitre transmettra la réclamation à la Commission d'Appel de la Ligue Hauts-de-France des Echecs.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal

Les organisateurs